

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h/12h30 - 13h30/16h30

Mardi : 9h/12h30 - 14h/18h

Mercredi : 9h/12h30

Jeudi : 9h/12h30 - 13h30/16h30

Nous trouver

16 Avenue des sports - 01290 PONT-DE-VEYLE

Tél. 03.85.30.83.51

E-mail : msap@cc-laveyle.fr



Car ligne 114 - Arrêt rue de La Poste

OUVERTURE
03 janvier 2017



Mise en relation



Accueil, information,
orientation



Accompagnement
aux démarches
administratives



Aide à l'utilisation
des services et des
outils numériques



MAISON
DE
SERVICES
AU
PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VEYLE



Maison
de services
au public





Qu'est ce qu'une Maison de services au public ?

Accueillir

La MSAP est accessible à tous les habitants de la Communauté de communes de la Veyle (voir communes listées en bas de page). Elle est un relais entre vous et les administrations partenaires et doit vous accompagner dans vos démarches administratives. Il s'agit d'un service gratuit, confidentiel et sans rendez-vous.

Informer/Orienter

La MSAP vous accueille du lundi au jeudi pour vous guider dans vos démarches auprès des différents organismes : Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Sur place, un agent d'accueil est à votre écoute. Il est chargé de vous donner une information de 1er niveau et de vous accompagner, selon vos besoins, dans la réalisation de démarches en ligne, sur les sites internet des partenaires.

Pour mieux vous informer sur les principaux services des partenaires de la MSAP, une documentation à jour est à votre disposition.

Accompagner

Vous trouvez dans nos locaux deux ordinateurs, connectés à internet et équipés d'un scanner. Vous pouvez utiliser ces ordinateurs seul ou demander l'accompagnement d'un agent qui vous aidera à effectuer vos démarches. L'utilisation de ces postes informatiques est limitée aux seules plateformes en ligne des 4 opérateurs publics précités et à la création d'une adresse mail, si vous n'en possédez pas.

Une MSAP sur un nouveau territoire

Issue de la fusion des Communautés de communes du canton de Pont-de-Veyle et des Bords de Veyle, la Communauté de communes de la Veyle couvre les communes de Bey - Biziat Chanoz-Chatenay - Chaveyriat - Cormoranche-sur-Saône - Crottet - Cruzilles-lès-Mépillat Grièges - Laiz - Mézériat - Perrex - Pont-de-Veyle - Saint-André-d'Huiariat - Saint-Cyr-sur-Menthon Saint-Genis-sur-Menthon - Saint-Jean-sur-Veyle - Saint-Julien-sur-Veyle - Vonnas

Mise à disposition d'équipements bureautiques

Espace de confidentialité

SERVICES

FAMILLE

Caisse d'allocations familiales

- . Suivre l'état des paiements
- . Faire des simulations : demande de revenu de solidarité active (RSA); aides au logement; allocations familiales
- . Remplir les formulaires CAF
- . Signaler un changement de situation



SOCIAL/SANTÉ

Caisse primaire d'assurance maladie Mutualité Sociale Agricole

- . Créer un compte ou accéder à son espace personnel sur ameli.fr
- . Suivre ses paiements et ses remboursements
- . Demander une attestation de carte vitale
- . Signaler un changement de situation



EMPLOI

Pôle emploi

- . S'inscrire ou actualiser son dossier
- . Suivre ses paiements en ligne
- . Consulter / répondre à des offres d'emploi
- . Créer son CV, sa lettre de motivation



ENGAGEMENTS

- > Vous écouter
- > Vous accompagner
- > Vous orienter dans vos démarches